



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 12</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>26/01/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>05/02/2024</i></p>	<p>Le 1^{er} février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM N°3), Dominique HENRY, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Carine PARRENIN</p>

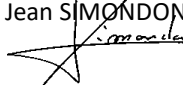
➤ **240203 : Convention de servitudes avec Enedis pour l'enfouissement d'une ligne basse tension**

Le maire expose qu'Enedis doit effectuer des travaux afin d'enfouir une partie de la ligne basse tension rue de la Vierge. Il s'agit de remplacer deux supports basse tension situés dans l'emprise de la future zone d'activité du Chauchoux.

L'opération implique une convention de servitudes pour établir ces supports, effectuer les élagages nécessaires, et pénétrer sur la propriété pour effectuer les travaux de construction, entretien, réparation, remplacement et rénovation des ouvrages ainsi établis.

Une indemnité unique et forfaitaire sera versée par Enedis à la commune à hauteur de 20 euros

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la conclusion de cette convention de servitudes et autorise le maire à procéder à sa signature.

Le maire
Jean SIMONDON


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture